



September 29, 2006

Dear Friends:

I am pleased to send my congratulations as you close the 5th International Respite Conference and establish the International Network for Respite Care.

The issues of family caregiving cross not only generational, disability, and economic lines; they cross geographical lines as well. As you have all demonstrated this week, the need for respite is an international one that is growing.

In the United States, more than 50 million family caregivers provide over \$300 billion in uncompensated care. They do this with love, but often at a great emotional and physical cost to themselves and other family members. Too often, support services that would ease the burden are out of reach or unavailable.

I am proud to have sponsored United States Senate legislation, the *Lifespan Respite Care Act of 2005*, to help make respite more accessible and affordable to family caregivers regardless of their age, disability or family situation. I also cosponsored several other pieces of legislation that would help our older citizens age in place, improve mental health services for the aging population, and provide much needed services to kinship caregivers, notably the growing number of grandparents who are the primary caregivers of their grandchildren.

The support for the *Lifespan Respite Care Act of 2005* has been overwhelmingly bipartisan. The National Respite Coalition and its partners representing over 80 national organizations have worked tirelessly to educate and advocate on behalf of this legislation.

I look forward to continuing to work with you and the new International Respite Association. Together we can reach international solutions to this worldwide need.

Sincerely yours,

Hillary Rodham Clinton

Brussels,
D/1232 (06) 25. 09. 2006

Chers amis,

Je suis très reconnaissant aux organisateurs de la conférence internationale d'Evry sur l'accueil temporaire de mettre en lumière de façon aussi claire, une double réalité:

- Celle du nombre croissant, dans nos sociétés, de personnes requérant des soins réguliers pour pouvoir continuer de mener une vie digne et, si possible, autonome.*
- Celle de l'implication également croissante des familles et plus largement des voisinages dans l'accomplissement de ces soins.*

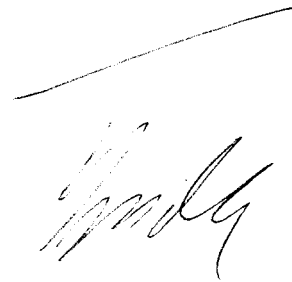
Cette double réalité s'oppose aux clichés souvent répandus sur nos sociétés modernes, dont on dit trop vite que, cédant à l'individualisme, elles ont largué les amarres avec toute forme de solidarité et se contentent de mettre à l'écart les personnes souffrant d'un handicap grave ou les personnes âgées ou dépendantes.

L'actualité a, certes, pu accrédiiter une telle vision mais votre rassemblement aujourd'hui en dénonce le simplisme.

Vous nous invitez à déployer, dans le domaine social, une créativité analogue à celle que nous attendons de nos chercheurs, ingénieurs ou entrepreneurs lorsqu'ils développent des innovations économiques et technologiques.

La Commission européenne a suivi cette route de l'innovation sociale en prenant, cette année, l'initiative d'une Communication sur les services sociaux d'intérêt général. Elle y a reconnu la spécificité des services de soins à la personne en général, et plus particulièrement des soins qui complètent ceux prodigués par les proches, famille ou voisinage, pour préserver la dignité et soutenir - sans les exclure - les plus fragiles d'entre nous. L'Union européenne a la capacité de promouvoir le cadre adéquat au développement de services d'appui aux prestataires de soins, notamment pour leur offrir ce répit nécessaire à leur propre bien-être.

Par l'intermédiaire de mes représentants à cette conférence, Madame Wallis GOELEN, et Monsieur Jérôme VIGNON, je me tiendrai à l'écoute des suggestions et des questions qui émergeront de vos débats. Elles nourriront les propositions que la Commission européenne entend développer au cours des deux années à venir et qu'elle présentera dans sa prochaine Communication sur le défi démographique.



*Monsieur Jean-Jacques OLIVIN
Président du Groupe de Réflexion et réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes Handicapées
BP 30245
F-56602 LANESTER CEDEX*